



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 JUILLET 2024

**DATE DE
CONVOCAION**
2 juillet 2024

DATE D’AFFICHAGE
15/07/2024

L’an deux mille vingt-quatre, le huit juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-OUEN-LES-VIGNES s’est assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en session ordinaire, sous la présidence de M. Philippe DENIAU, Maire.

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 13
VOTANTS : 15

Etaient présents :

Mme Elodie CHANTREAU, M. Pascal CONZETT, Mme Claudette COURTOIS, M. Michel DESVAUX, Mme Marie-Agnès DOUARD, M. Olivier FERRISSE, Mme Dominique FLEURY, Mme Maud FOURNIAL, Mme Sophie PETIT, M. Logan SAEZ, M. Patrick TURBAT, M. Jean-Louis VOISARD

Etaient absents excusés :

Mme Sylvie SALMON-HUSZTI
M. Dominique GEAY

Pouvoirs donnés à :

Mme Marie-Agnès DOUARD
M. Philippe DENIAU

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : M. Michel DESVAUX

Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

Monsieur le Maire demande aux élus s’ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 23 avril 2024.

Le Conseil municipal approuve à l’unanimité le procès-verbal de la séance du 23 avril 2024.

Délibération n°2024-07-D1

1. Décision modificative n°1 du budget 2024

Il convient d’ajuster les crédits prévus au budget primitif afin d’intégrer les évolutions intervenues en cours d’année :

SECTION FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	COMPTE	BP	DM1	MOTIF
011- charges à caractère général	D-61521 Entretien Terrains	2 000 €	+ 23 000 €	Erreur de saisie budget
	D-615232 Entretien/réparation réseaux	1 500 €	+ 2 500 €	Alimentation électrique île
65- autres charges de gestion courantes	D-6541 Créances admises en non-valeur	100 €	+ 150 €	Non valeurs 2021-2022 : 242,45 €
023 – virement à la section d’investissement	D-023 Virement à la section d’investissement	329 439.96 €	- 25 650 €	
Equilibres			0	
SECTION INVESTISSEMENT				
OPERATION	COMPTE	BP	DM1	MOTIF

11-AMNGT ETANGS	D-2128	0	3 000 €	Pose d'une clôture
14 – GROSSE REPARATION BAT COM	D-21318 réparations diverses	10 000 €	8 840 €	Réparations de bâtiments
Chapitre - 021	R-021 virement de la section de fonctionnement	329 439.96 €	- 25 650 €	
12- EQUIPEMENT TRAVAUX VOIRIE	R-1323	0	6 673 €	FDSR 2024 aménagement abords boulangerie (1/2)
13- AMNGT LOCAUX SCOLAIRES	R-1328	0	7 776 €	SIEIL 2024 rénovation énergétique des bâtiments
14 – GROSSE REPARATION BAT COM	R-1321	0	15 951 €	DETR 2024 rénovation énergétique des bâtiments (1/2)
14 – GROSSE REPARATION BAT COM	R-1328	0	7 090 €	SIEIL 2024 rénovation énergétique des bâtiments
Équilibres			0	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget communal tel que présenté ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°2024-07-D2

2. Admission en non-valeur des pièces irrécouvrables

Le comptable public expose qu'il n'a pu procéder aux recouvrements suivants :

- des titres n°4 pour 28.88 €, 10 pour 39.71 €, 30 pour 28.88 €, 61 pour 32.49 €, 76 pour 57.76 €, 94 pour 15 € émis par la collectivité de Saint-Ouen-les-Vignes sur l'exercice 2022 et du titre n°162 pour 39,73 € émis par la collectivité de Saint-Ouen-les-Vignes sur l'exercice 2021 et correspondant à la facturation de repas de cantine.

Ces montants étant inférieurs aux seuils de poursuite, Madame le Comptable public demande que la collectivité procède à l'admission en non-valeur de ces pièces pour un total de 242.45 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE D'ADMETTRE EN NON VALEUR** la somme de 242.45 € ;
- **D'IMPUTER** cette dépense à l'article 6541 – créances admise en non-valeur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°2024-07-D3

3. Acquisition d'une parcelle (ZV 52 à diviser) pour l'installation d'une réserve à incendie au jeune jouet

Monsieur le Maire expose aux conseillers que le géomètre du cabinet Géoplus va procéder à la division et au bornage du terrain choisi pour l'installation d'une citerne souple pour la défense incendie du Jeune Jouet. Il s'agit de la parcelle cadastrale n° ZV 52 propriété de Mme Marie Astrid MORIN DE FINFE. La surface nécessaire à cette installation est estimée entre 150 et 200 m².

Le prix d'achat de la terre agricole dans ce secteur est évalué à 4,00 € le m² et la propriétaire, par courrier en date du 1 juin 2024, a donné son accord sur ce montant.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer sur le prix d'achat du terrain qui sera issu de la division et sur son acquisition en la forme administrative.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **FIXE** à 4,00 € le m² le prix d'achat du terrain qui seront divisés de la parcelle ZV 52,
- **DECIDE** de procéder à l'acquisition de la parcelle issue de la division, par acte authentique en la forme administrative,
- **AUTORISE** Mme Sophie PETIT, 1^{ère} Adjointe, à signer au nom et pour le compte de la commune ledit acte,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'authentification de l'acte d'acquisition passé en la forme administrative.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°2024-04-D4

4. Choix du devis pour le terrassement préalable à l'installation de la réserve incendie

L'installation de la citerne souple de 60m³ pour la défense incendie du jeune jouet nécessite des travaux de terrassement, de busage et de pose d'une clôture ainsi que d'un portillon.

Les entreprises BARBOUX, EIFFAGE et DEFEINGS ont été sollicitées. EIFFAGE n'a pas répondu à la consultation.

Devis actualisé des entreprises BARBOUX : 11 327,10 € HT et DEFEINGS 9 979.83 € HT

Après étude des deux devis, il apparaît que l'entreprise BARBOUX est la mieux distante pour un montant de travaux de 11 327,10 € HT.

Les crédits affectés à cette dépense sont prévus à l'opération 12 compte 21568.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- **DE RETENIR** l'entreprise BARBOUX pour les travaux de terrassement, busage et clôture préalables à la mise en place de la citerne souple au jeune jouet.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer le devis afférent ainsi que toutes les pièces afférentes à ces travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°2024-04-D5

5. Convention avec le centre de gestion d'Indre et Loire pour l'accompagnement à l'élaboration du document unique

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines du 17 mai 2024

Dans l'objectif de répondre aux obligations de moyens et de résultats qui incombent à tout employeur en matière d'hygiène et de sécurité, le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire a, par délibération du 30 novembre 2016, décidé d'assister de manière administrative et technique les collectivités et établissements publics affiliés qui le sollicitent pour la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation des risques professionnels avec la réalisation du document unique.

Le service prévention du centre de gestion a été sollicité dans ce cadre par la commune de Saint-Ouen-les-Vignes afin d'organiser une démarche de prévention pérenne, de rédiger le document unique d'évaluation des risques professionnels et de mettre en place un programme d'actions de prévention.

Une convention conclue pour 3 ans fixe les modalités de cet accompagnement ainsi que son cout d'un montant de 1 680 € pour une collectivité de 11 agents.

La mission ne débutera qu'en 2025 et les crédits seront à prévoir sur le prochain exercice.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la convention relative à l'accompagnement des collectivités et établissements publics dans la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques professionnels et l'élaboration du document unique avec le centre de gestion d'Indre et Loire
- **D'APPROUVER** le devis établi par le centre de gestion d'Indre et Loire pour un montant de 1 680 €
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Entreprise	Travaux/prestation	Dossier	imputation	date	montant HT
WOPELA	représentation petit bal de poche	ANIMATION	6232	29/04/2024	1 650,00 €
AVRILLON	3 vannes du moulin	BAT COM	opé14-2138	07/06/2023	2 194,00 €
LES GARS DES EAUX	inspection des canalisation de de l'école	BAT COM	615232	13/06/2024	430,00 €
DUBOIS MENUISERIE	persiennes bois	BOULANGERIE	opé14-21321	18/12/2023	2 077,36 €
GODART	ferronnerie aménagement cinéraire	CIMETIERE	opé18-21316	25/07/2023	3 044,00 €
GEOPLUS	bornage parcelle ZV52	DECI	opé12-21568	25/06/2024	915,20 €
LA GRAFFINERIE	15 panneaux "fauche limitée"	ESP. VERTS	60632	27/05/2024	277,95 €
LA GRAFFINERIE	6 panneaux "interdiction de pêcher"	ESP. VERTS	60632	21/06/2024	168,48 €
BR CODE	Formation engins de chantier cat A	FORMATION	6333	07/05/2024	330,00 €
SNEF	remplacement ballon d'eau chaude	LOGT BOULANGERIE	opé14-21321	01/08/2023	1 582,47 €
HP CONCEPT	KARCHER	MAT COM	opé14-21578	16/04/2024	1 138,09 €
LANGLE	aspirateur	MAT COM	opé15-21578	23/05/2024	337,92 €
NHP MOTOCULTURE	entretien débroussailleuse	MAT COM	60632	10/06/2024	148,45 €
RENOU ÉLECTRICITÉ	Alimentation élec coffret prises ile	RESEAUX	615232	04/06/2024	2 233,90 €
RISK PARTENAIRE	remplacement 1 extincteur préfa + 7 blocs de secours SATI	SECU BAT COM	60632	25/06/2024	1 197,00 €
ARBOSYLVA	table en robinier	VERGER PEDA	opé20-2128	11/01/2024	2 435,30 €
LA GRAFFINERIE	panneaux	VERGER PEDA	opé20-2128	16/01/2024	804,60 €

QUESTIONS DIVERSES

ENTRETIEN DES ZONES ENHERBÉES

Pascal CONZETT intervient sur la question du fauchage et de l'entretien des espaces verts notamment du jardin pédagogique et des abords du cimetière au niveau du lotissement du flûteau. Il estime que ces parties sont laissées à l'abandon et empêche d'accéder aux parcelles. Le Maire répond que la gestion différenciée des espaces est mise en place sur la commune afin de protéger la biodiversité. Il est prévu par ailleurs d'aménager des chemins tondus pour cheminer dans le verger pédagogique.

POINT D'ÉTAPE ZAEnR

M. le Maire porte à connaissance le courriel adressé par le service urbanisme de la CCVA qui rappelle les modalités et le planning du processus de validation des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEnR) du territoire. Après la réalisation du travail d'élaboration et de concertation par les communes, la phase de validation par les services de l'État de l'ensemble des ZAEnR du département a été engagée. La conférence territoriale, prévue le 19 juin, est repoussée à fin août 2024 pour rester dans le calendrier qui fixe la réunion du Comité Régional de l'Énergie au 23 septembre prochain. Tout au plus, en début 2025, les validations définitives devraient être connues des communes.

Il est rappelé qu'à ce jour le Plan Intercommunal d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) n'inscrivent pas dans leurs orientations la possibilité de mobiliser sur le territoire les parcelles classées « agricole - A » et naturelle – N » pour le développement d'unités de production d'énergies renouvelables, y compris dans la perspective de la révision allégée engagée par la CCVA. Aux termes de la procédure de validation, les collectivités devraient connaître la position des services de l'État au regard l'application la loi APER et de sa conformité avec les documents d'urbanisme applicables, sans devoir engager leur révision générale.

M. le Maire fait un retour sur les échanges engagés avec la société Technique Solaire, fléchée sur les projets d'EnR sur la commune, concernant, d'une part, l'analyse juridique faite par ses services et, d'autre part, la faisabilité des projets suivants :

- PIGET/TAILLANT « Le Poirier Pelé » - projet agrivoltaïque ;
- TAILLANT « Le Veau » - projet hangar avec panneaux photovoltaïques ;
- GIRARD-LE DOUAIRON « La Corbinière » - permis de construire accordé pour un hangar couvert sur 1400 m2 de panneaux photovoltaïques.

POINT D'ÉTAPE BOULANGERIE

Avec le constat partagé d'un chantier qui s'éternise bien au-delà d'un calendrier maintes fois réaménagé, tant pour des raisons de relance de marché sur certains lots suite à des liquidations d'activité, que techniques ou de suivi des entreprises, Monsieur le Maire et les adjoints ont souhaité prendre l'initiative d'une rencontre sur site le 3 juillet avec les maîtres d'ouvrage (MO : CCVA) et d'œuvre (Moe : cabinet d'architecture D. MAES) pour lister les points réglementaires et techniques en suspend ou en attente de finition, et de demander en conséquence le report de la réunion de réception de chantier prévue le 4 juillet. Les MO et Moe ont tenu compte des listes fournies par l'exploitant et la Commune. La réception de chantier est reportée pour une fin d'opération souhaitée au plus tard le 18 juillet 2024.

Monsieur le Maire déplore également un climat politique dégradé au niveau de la CCVA qui pousse la Commune à devoir se justifier encore à ce stade auprès d'élus communautaires du bien-fondé de l'opération et de son coût d'investissement. Le Maire en a fait part à Monsieur le Président de la CCVA. Il est rappelé que l'opération est subventionnée à hauteur de 80 %, dont un apport de la commune de Saint-Ouen-les-Vignes de 50 000 € sous la forme d'un fonds de concours.

Nouveau bail : par décision du Bureau communautaire en date du 5 juin 2024, le bail commercial entre, d'une

part, la CCVA, exerçant la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » et, d'autre part, M. Emanuel Common, exploitant boulanger, est renouvelé à compter du 1^{er} septembre 2024 pour un loyer réévalué à 603 € HT/mois. Ce nouveau loyer tient compte de l'extension et du réaménagement total de la boulangerie.

Rencontre sur site du 3/07/2024 : M. le Maire et M. Jean-Louis Voisard, Conseiller délégué aux bâtiments, ont assisté le 3 juillet 2024, sur le site de la boulangerie, à la réunion préparatoire à la réception de chantier, en présence des maîtres d'ouvrage et d'œuvre et de l'exploitant. Ce dernier a remis une liste de divers travaux de finition restant à réaliser ou des points de sécurité. Pour sa part, la Commune a soulevé des points relatifs aux obligations administratives de fin de chantier, aux conformités en matière de sécurité (terrasse, armoire TGBT, vanne gaz, évacuation cantine). S'agissant de l'évacuation des enfants fréquentant la cantine, la prochaine commission de sécurité sera questionnée sur le point de regroupement et l'ouverture de la nouvelle porte cochère fermant la cour intérieure de la boulangerie.

Sur la liste à remettre au maître d'ouvrage, il est également évoqué la remise en état du chantier et la nécessité d'établir un constat d'huissier de sortie.

Prise en charge des dépenses restantes : M. le Maire a évoqué avec Mme Lamoureux du service bâtiments de la CCVA, les travaux restant à réaliser aux abords de la boulangerie et plus particulièrement l'habillage de l'armoire électrique extérieure qui reste à intégrer dans la reconstruction du muret de l'ancien jardin appelé à délimiter le futur espace dédié à la terrasse commerciale. Mme Lamoureux reconnaît qu'il revient au maître d'ouvrage de prendre ces travaux à sa charge et de respecter les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France pour une insertion environnementale de qualité.

Rencontre avec les exploitants : une date de rencontre avec Mme et M. Common reste à fixer pour évoquer le projet de terrasse commerciale.

Retour sur l'étude d'aménagement des abords : l'ADAC, ingénierie départementale, a été sollicitée par la Commune pour effectuer une étude d'aménagement des abords de la boulangerie et de l'accès aux étangs. Une restitution par Mme Fazakerley, ingénieur paysagiste, est attendue pour la fin septembre 2024.

ACQUISITION TERRAIN M. EMMANUEL MANGANNEAU

Par délibération du 11 juillet 2023, le Conseil municipal a donné autorisation au Maire pour négocier l'acquisition des parcelles cadastrées section D n° 64 et n° 65 d'une superficie totale de 197 M2 en nature de jardin, propriété de M. Emmanuel Manganneau. Une lettre d'intention lui a été adressée le 29 avril 2024. En l'absence de réponse, M. le Maire a repris contact. Verbalement, M. Manganneau a signifié refuser l'offre à 20 €/M2, espérant une base de négociation trois fois plus élevée.

Considérant la demande de M. Manganneau disproportionnée par rapport à la valeur du terrain, à l'unanimité, le Conseil municipal donne un avis défavorable à la poursuite de la négociation sur cette base. La somme maximale de 5 000 € a cependant été évoquée.

CESSION PLACE DE TAXI

Par arrêté 202402 du 1^{er} juillet 2024, l'EURL TPL TAXI PINEAU est autorisée à exploiter un taxi et à stationner sur le domaine public communal suite à la cession à titre onéreux de la licence de taxi n° 1 exploitée précédemment sur Saint-Ouen-les-Vignes par la SAS TAXI CHERET. L'occupation privative du domaine public donnera lieu à la perception d'une redevance fixée à 80 €/an.

DON PAR MME ET M. MERREY

Mme et M. MERREY, parents d'une ancienne Audonnienne, ont fait don à la Commune d'un tableau qui lui avait été offert par M. Marcel BESSON, peintre qui a séjourné à Saint-Ouen-les-Vignes jusqu'à son décès en 1985. Ce tableau représente le Mail des Tilleuls à Saint-Ouen-les-Vignes.

Le Conseil municipal remercie vivement les donateurs.

POINT D'ÉTAPE HOMMAGE JEAN RISTAT – JOURNÉE COMMÉMORATIVE DU 8 SEPTEMBRE 2024

Pour rendre hommage à M. Jean Ristat, écrivain, poète, dramaturge et éditeur, décédé à Saint-Ouen-les-Vignes le 2 décembre 2023, la Commune entreprend l'érection d'une stèle commémorative. Cette dernière, dessinée par l'artiste Gianni Burattoni, devrait être implantée le 8 septembre 2024. Le même jour, l'association Un Temps Cité propose un concert hommage à Jean Ristat.

BORNE LIVR'LIBRE

Le syndicat Touraine Propre est propriétaire des 150 bornes Livr'libre installées sur le territoire, dont celle disposée depuis 2016 à Saint-Ouen-les-Vignes derrière la mairie. Afin de développer d'autres outils dans le cadre de la mise en place du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (P.L.P.D.M.A), le syndicat propose à titre gracieux de céder aux communes les bornes Livr'libre. À l'unanimité, le conseil municipal acte le principe de reprise de la borne par la Commune et charge M. le Maire de signer l'avenant à la convention liant les deux collectivités.

BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur le Maire remercie les membres de l'équipe municipale qui ont rendu possible la conception et la distribution du dernier bulletin municipal.

RETOURS SUR LES COMMISSIONS

Compte-rendu réunion des adjoints du 24/06/2024
Commission chemins 30/05 et 5/07 – parcours patrimonial

AGENDA

Conseil communautaire le 11/07/2024
Réunion de restitution par l'ADAC de l'étude d'aménagement de la rue de La Montagne le 12/07/2024
Réunion de travail avec Mme Roland, Architecte des Bâtiments de France le 23/07/2024

TABLEAU DES ABSENCES

À établir pour la période juillet/août. Les conseillers sont appelés à faire connaître leurs dates de congés et d'absence de Saint-Ouen-les-Vignes.

REMERCIEMENTS

M. le Maire remercie les adjoint-e-s et les membres de l'équipe municipale qui ont assuré collégialement l'intérim du Maire en juin et garanti la bonne tenue du bureau de vote pour les élections des députés au Parlement européen du 9 juin 2024.

Levée de séance : 23h15

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2024

DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE

Numéro	Objet de la délibération	Décision
---------------	---------------------------------	-----------------

	Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal	Unanimité
2024.07.D01	Décision modificative n°1 du budget 2024	Unanimité
2024.07.D02	Admission en non-valeur des pièces irrécouvrables	Unanimité
2024.07.D03	Acquisition d'une parcelle (ZV 52 à diviser) pour l'installation d'une réserve à incendie au jeune jouet	Unanimité
2024.07.D04	Choix du devis pour le terrassement préalable à l'installation de la réserve incendie	Unanimité
2024.07.D05	Convention avec le centre de gestion d'Indre et Loire pour l'accompagnement à l'élaboration du document unique	Unanimité

Fonction	Qualité	NOM Prénom	Signature
Maire	M.	Philippe DENIAU	
Secrétaire de séance	M.	Michel DESVAUX	